

EXPERIMENTATION « OUI A LA PUBLICITE »

PAR IMPRIMES PUBLICITAIRES NON-ADRESSES

Méthodologie et fiches descriptives des
indicateurs d'évaluation

Version intermédiaire

Novembre
2022



CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, CGDD, IGEDD. Expérimentation « oui à la publicité » – Méthodologie et fiches descriptives des indicateurs d'évaluation.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique - ADEME : Laurence GOUTHIÈRE, Pierre GALIO avec l'appui de In Extenso Innovation Croissance

Direction/Service : Direction Économie Circulaire, Service Consommation Responsable



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Un cadre méthodologique défini par l'ADEME et l'Etat (CGDD et IGEDD).....	5
La collecte des données.....	5
Des collectivités en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'expérimentation sur leur territoire	6
Nature et confidentialité des données	6
Enjeux relatifs à la communication autour des résultats de l'évaluation	7
Synoptique et planning	7
1. NOMBRE DE BOITES AUX LETTRES AYANT APOSE LA MENTION « OUI PUB »	12
1-1 Indicateur 1-1 : nombre de boîtes aux lettres équipées	12
1-2 Indicateur 1-2 : suivi des IPSA reçus en boîte aux lettres.....	13
2. LE VOLUME DE LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION ESTIMEES DES IPSA, IPA ET MESSAGES NUMERIQUES.....	16
2-1 Indicateur 2-1 : Quantités d'IPSA produits et distribués.....	16
2-2 Indicateur 2-2 : Quantités d'IPA produits et distribués.....	17
2-3 Indicateur 2-3 : Quantités de messages numériques produits et distribués	19
3 L'IMPACT SUR LE TONNAGE DE DECHETS PAPIER TRAITES PAR LA COLLECTIVITE	21
3-1 Indicateur 3-1 : Tonnages de déchets papier collectés sur le territoire.....	21
3-2 Indicateur 3-2 : Part des Imprimés publicitaires dans les déchets papiers du territoire.....	22
3-3 Indicateur 3-3 : Recette et coûts SPGD collecte et traitement.....	23
4 L'IMPACT ECONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES CONCERNEES	25
4-1 Indicateur 4-1 : Impact économique direct de l'expérimentation (volume d'activité)	25
4-2 Indicateur 4-2 : Chiffre d'affaires des acteurs.....	26
5 L'IMPACT SUR L'EMPLOI DANS LES SECTEURS CONCERNES.....	28
5-1 Indicateur 5-1 : Nombre d'employés des entreprises sur le territoire : en nb de personnes physiques rémunérées.....	28
5-2 Indicateur 5-2 : Nombre d'employés de ces entreprises sur le territoire : en effectif rémunéré équivalent temps plein.....	29
6. L'IMPACT SUR LES CONSOMMATEURS	31
6-1 Indicateur 6-1 : Conséquence sur l'acte d'achat	31
7. LES MOYENS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE POUR LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION : MONTANT FINANCIER SUR LA PERIODE, MOYENS HUMAINS MOBILISES	33
7-1 Indicateur 7-1 : Montant financier dédié.....	33

7-2	Indicateur 7-2 : Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) dédié.....	34
8.	LES INDICATEURS DE SATISFACTION ET D'ADHESION DES HABITANTS, DE LA COLLECTIVITE ET DES ANNONCEURS A L'EXPERIMENTATION	36
8-1	Indicateur 8-1 : Niveau de satisfaction des habitants.....	36
8-2	Indicateur 8-2 : Niveau de satisfaction du personnel et élus des collectivités	37
8-3	Indicateur 8-3 : Niveau de satisfaction des annonceurs	38
9	LES INDICATEURS PERMETTANT D'EVALUER LE REPORT EVENTUEL DES ANNONCEURS VERS D'AUTRES STRATEGIES ET SUPPORTS PUBLICITAIRES	40
9-1	Indicateur 9-1 : Niveau du report éventuel des annonceurs vers d'autres stratégies et supports publicitaires	40

INTRODUCTION

L'article 21 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prévoit la mise en place d'une expérimentation limitant la distribution à domicile d'imprimés à visée commerciale non adressés aux boîtes aux lettres équipées d'une mention explicite et visible d'autorisation de les recevoir. Cette expérimentation a pour but d'évaluer l'impact environnemental, économique et social -d'une telle mesure, notamment sur la production et le traitement des déchets de papier, ses conséquences sur l'emploi, sur les secteurs d'activité concernés et sur les comportements des consommateurs ainsi que ses éventuelles difficultés de mise en œuvre

L'expérimentation **fait l'objet d'une évaluation environnementale, sociale et économique**. Un **rapport d'évaluation** du dispositif sera remis par le Gouvernement au Parlement au plus tard le 31 octobre 2024.

Ce rapport s'appuiera sur **3 démarches d'évaluation** qui donneront lieu à des rapports écrits :

- L'évaluation de la mise en œuvre de l'expérimentation sur les 14 territoires et la capitalisation de ces enseignements en une analyse globale de l'expérimentation. Cette évaluation territoriale est pilotée et coordonnée par l'ADEME ;
- L'évaluation des impacts de l'expérimentation sur l'emploi et l'économie au niveau local et national. Cette évaluation est pilotée par l'Inspection Générale à l'environnement et au développement durable (IGEDD) ;
- L'étude comparée de l'impact environnemental des campagnes publicitaires par voie de distribution d'imprimés et de celles effectuées par voie numérique. Cette étude comparée des impacts est pilotée par l'ADEME.

La centralisation de l'ensemble de ces données, leur suivi et l'évaluation seront effectuée au sein du comité d'évaluation de l'expérimentation. Le comité d'évaluation, présidé par le CGDD, est en charge de la rédaction du rapport du gouvernement, conformément à l'article 21 de la loi Climat et Résilience.

Le rapport du gouvernement s'appuiera sur l'ensemble de ces travaux.

Philosophie générale de l'évaluation de l'expérimentation territoriale

Cette évaluation s'appuiera sur une complémentarité entre les approches territoriales et nationales. Il importe en effet de bien identifier les données qui permettront de construire les indicateurs listés dans le décret n° 2022-764 du 2 mai 2022. Certains indicateurs nécessitent une articulation de la collecte des données entre l'échelon territorial et le niveau national : on pourra citer les indicateurs relatifs à l'économie et à l'emploi mais également celui portant sur l'évolution des stratégies de communication (dualité magasin/enseigne par exemple).

Il sera donc fondamental d'associer ces deux regards complémentaires pour assurer une photographie et une analyse pertinente, les impacts de l'expérimentation se révélant aux échelles des territoires de mises en œuvre mais également à l'échelle nationale.

Un cadre méthodologique défini par l'ADEME et l'Etat (CGDD et IGEDD)

Comme précisé dans ce document, « L'ADEME apporte aux territoires un appui technique pour aider la mise en œuvre de l'expérimentation » qui inclut « des indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation » et « une évaluation globale à l'issue de la période d'expérimentation et un partage des résultats. »

Le présent document joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'expérimentation. Elaboré notamment suite aux réunions d'échanges avec les différentes parties prenantes (acteurs économiques, territoires engagés), il vise en particulier :

- A préciser les données nécessaires pour la construction des indicateurs et leur suivi ainsi que les fréquences et dates de remontée des données ;
- Le cadrage de la volumétrie du travail demandé aux collectivités pilotes dans le cadre de l'évaluation territoriale sous leur responsabilité ;
- Le porté à connaissance pour l'ensemble des acteurs des données nécessaires pour l'évaluation et leur nécessaire contribution afin de pouvoir accéder à ces dernières ;

La collecte des données

La charge de la collecte des données est répartie selon les indicateurs entre les collectivités au niveau local et l'ADEME au niveau national (le niveau national intégrant par ailleurs des données issues du niveau local).

Cette articulation entre national et local pour la remontée des données et le suivi des indicateurs permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Pour un certain nombre d'indicateurs, permettre à chaque territoire de disposer de ses propres données et s'approprier les spécificités des résultats de l'expérimentation sur son territoire.
- Assurer la fiabilité de l'analyse au niveau national grâce à l'unicité de la méthode de collecte. La nécessaire agrégation d'une partie des données locales ne peut en effet être rendu possible que par l'homogénéité des outils et méthodes de collecte (méthode de comptage, hypothèses d'estimation, questionnaire d'enquête), qui est facilitée par un pilotage national des travaux.
- Limiter la charge de la collecte des données pour les territoires de l'expérimentation. En prenant ainsi sous sa responsabilité certaines enquêtes au niveau national, l'ADEME souhaite permettre aux collectivités de concentrer leurs efforts et moyens sur certains indicateurs pour lesquels elles disposent d'une plus grande maîtrise. Elles bénéficient ainsi d'une économie d'échelle en mutualisant leur moyen, tout en gardant la possibilité de personnaliser certains outils d'évaluation (par exemple ajout de questions supplémentaires à celles du tronc commun dans les enquêtes) pour tenir compte du contexte spécifique du territoire.
- Enfin, la mise en cohérence des données locales et des données nationales, dans plusieurs cas et pour plusieurs indicateurs, ne pourra être assurée (faiblesse du nombre de données, incompatibilité des données remontées...) : il s'agira donc d'opérer une double lecture des indicateurs sur ces 2 échelles.

Cette répartition de la charge est présentée dans le synoptique et les pages suivantes (pages 8, 9 et 10).

Des collectivités en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'expérimentation sur leur territoire

Pour rappel « *les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales sont directement responsables de la mise en œuvre de l'expérimentation sur leur territoire* ». En effet une des richesses de cette dernière s'appuie sur la diversité des choix opérés par les porteurs de projets ; l'apprentissage et les retours d'expériences souhaités par la représentation nationale, via notamment la déclinaison territoriale du cadre méthodologique, sont les garants de la réussite de cette expérimentation.

Il ne s'agit par conséquent en aucun cas d'une mise en œuvre à l'identique d'un cadre unique et national « rigide », mais bien d'un cadre transversal permettant une liberté d'adaptation mais également des règles partagées permettant in fine des apprentissages et conclusions communes.

Tout au long de la phase opérationnelle de déploiement et avec l'appui de leur prestataire le cas échéant, les collectivités assurent deux missions relatives à l'évaluation :

1. **La remontée d'informations territorialisées** concernant le déroulement de l'expérimentation et les données nécessaires aux travaux transversaux de l'ADEME et de l'IGEDD :
 - Auprès de l'ADEME et du prestataire national de l'ADEME en charge de l'évaluation d'ensemble ;
 - Selon le format et les modalités définies avec l'ADEME lors de la phase de cadrage et de préparation amont.
 - Sur la plateforme démarches simplifiées via le site www.ecologie.gouv.fr/ouipub
2. **La réalisation d'une analyse territoriale sur la base des indicateurs collectés :**

En tant que responsables de la mise en œuvre de l'expérimentation et de son suivi, les collectivités ont également la charge de l'analyse de données et donc de l'évaluation de l'expérimentation à leur échelle. Pour ce faire, il s'agira de capitaliser :

 - Les données collectées en local ;
 - Les données nationales pour lesquelles des extractions territoriales sont possibles, transmises via l'ADEME.

Les territoires feront remonter à l'ADEME leur analyse locale (mai 2024) pour une capitalisation dans le rapport final.

Nature et confidentialité des données

Le dispositif d'évaluation proposé est basé sur des relations de confiance entre les différents acteurs. La confidentialité des données collectées sera assurée par les territoires à l'échelle locale et par l'ADEME au niveau national (et par conséquent par son prestataire). Plusieurs solutions pourront être utilisées pour assurer cette confidentialité :

- Utilisation d'une plateforme numérique sécurisée pour la collecte des données sensibles : www.demarches-simplifiees.fr
- Publication de données agrégées et non individualisées ;
- Signature d'accords de confidentialité ;

Par ailleurs, concernant les données d'ordres personnelles, le décret n° 2022-764 du 2 mai 2022 précise : « aucune collecte de données personnelles n'est effectuée au titre du suivi et de l'évaluation de l'expérimentation ».

Enjeux relatifs à la communication autour des résultats de l'évaluation

De nombreuses parties prenantes de l'expérimentation et observateurs seront en attente de résultats de l'expérimentation. Il convient d'être prudent sur la manière de communiquer sur des résultats intermédiaires de manière à ne pas porter préjudice à l'expérimentation.

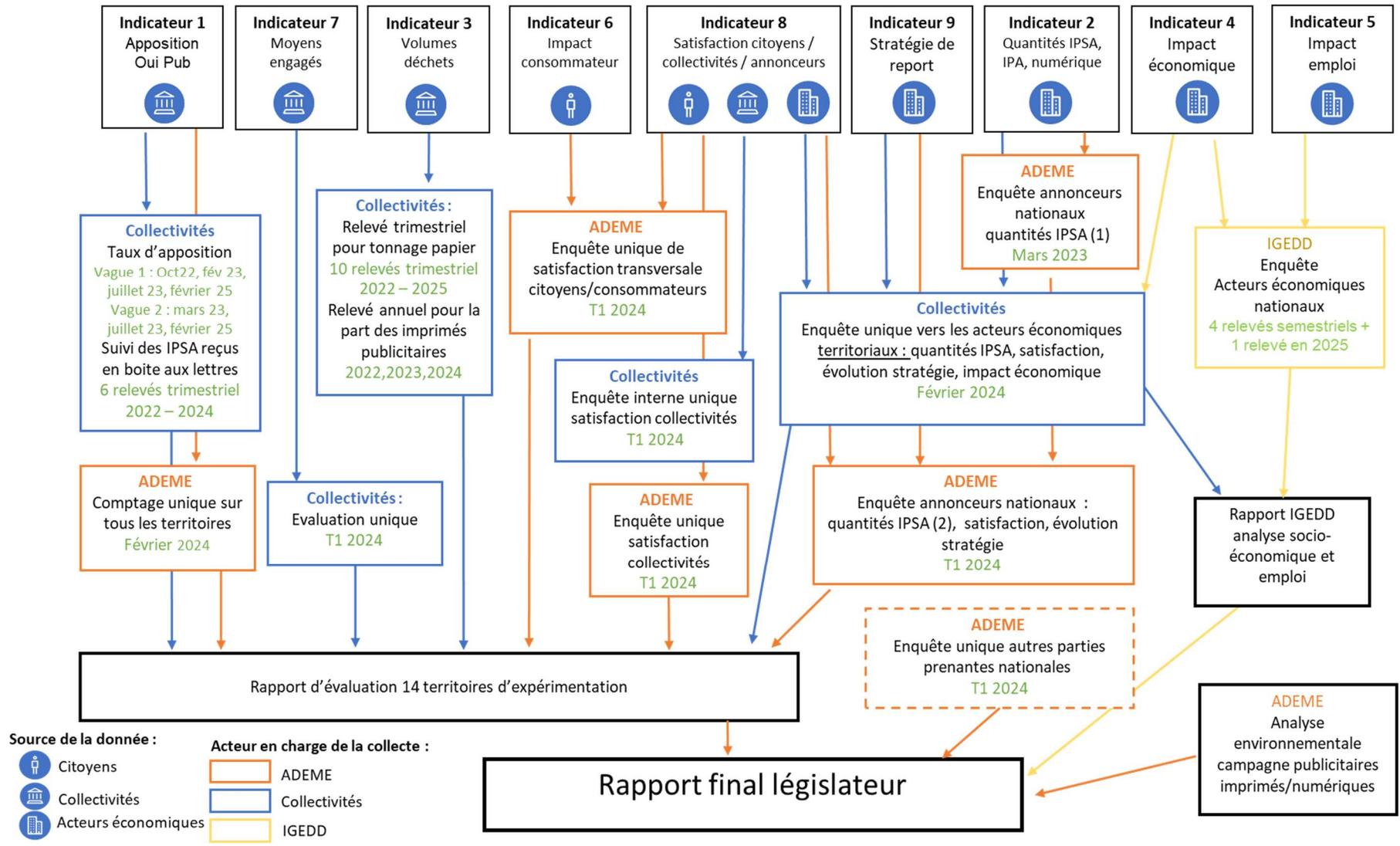
L'ADEME a prévu de faire des communiqués de presse au cours de l'expérimentation, sur lesquels les collectivités locales pourront s'appuyer. Les fiches indicateurs précisent les points de vigilance spécifiques à chaque indicateur pour limiter les critiques ou contestation des chiffres mis en avant. De manière générale, il convient de bien préciser la source, de préciser si c'est cette source qui sera utilisée pour l'évaluation de l'expérimentation ou si c'est une mesure intermédiaire et d'adapter le nombre de chiffre significatif affichés à la fiabilité du résultat. Ainsi, il est préconisé de donner des fourchettes et de ne pas être trop précis si la méthode n'est pas suffisamment robuste.

Synoptique et planning

Le schéma présenté en page suivante vise à synthétiser visuellement pour chacun des neufs grands indicateurs de l'expérimentation :

- La source de la donnée (acteurs économiques, collectivités, habitants)
- Les outils utilisés pour la collecte (comptage, enquête quantitative ou qualitative)
- La fréquence des collectes (trimestrielle, annuelle, ponctuelle, unique)
- L'acteur en charge de la collecte

Le planning associé permet de visualiser les différentes campagnes de collecte et l'acteur en charge de la collecte sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation.



Source de la donnée :
 Acteur en charge de la collecte :
 Citoyens (Person icon)
 Collectivités (Building icon)
 Acteurs économiques (Factory icon)
 ADEME (Orange box)
 Collectivités (Blue box)
 IGEDD (Yellow box)

Expérimentation « Oui Pub » : indicateurs selon les sources de données

-  **Données collectées auprès des citoyens**
 - Indicateur n°1 : *taux d'apposition de l'autocollant* => Vague 1 : octobre 2022, février 2023, juillet 2023, T1 2024 (ADEME) , février 2025 // Vague 2 : mars 2023, juillet 2023, T1 2024 (ADEME) , février 2025 / Suivi des IPSA reçus en boîte aux lettres => relevés trimestriels entre septembre 2022 et Juillet 2024
 - Indicateur n°6 : *Impact consommateur* => T1 2024 (ADEME)
 - Indicateur n°8 : *Enquête satisfaction citoyens* => T1 2024 (ADEME)
-  **Données collectées auprès des acteurs économiques locaux**
 - Indicateurs n°2 : *Quantité d'IPSA, IPA et messages numériques* => T1 2024 (Territoires)
 - Indicateur n°4 : *impact économique lié au volume d'activité et CA* => relevés trimestriels entre novembre 2022 et juin 2024 avec remontées semestrielles (IGEDD) et post rapport d'évaluation T1 2025
 - Indicateur n°5 : *impact sur l'emploi* => relevés trimestriels entre novembre 2022 et juin 2024 avec remontées semestrielles (IGEDD) et post rapport d'évaluation T1 2025
 - Indicateur n°8 : *Enquête satisfaction annonceurs* => T1 2024 (Territoires)
 - Indicateur n°9 : *Stratégie de report* => T1 2024 (Territoires)
-  **Données collectées auprès des acteurs économiques nationaux**
 - Indicateurs n°2 : *Quantité d'IPSA, IPA et messages numériques* => mars 2023 et T1 2024 (ADEME)
 - Indicateur n°8 : *Enquête satisfaction annonceurs* => T1 2024 (ADEME)
 - Indicateur n°9 : *Stratégie de report* => T1 2024 (ADEME)
-  **Données collectées auprès des territoires**
 - Indicateur n°3 : *Volume déchets papier* => relevés trimestriels entre septembre 2022 et mars 2025 / *Part des imprimés publicitaires* => relevés annuels / *Coûts SPGD* => relevés annuels
 - Indicateur n°7 : *moyens engagés par la collectivité* => février 2024
 - Indicateurs n°8 : *Enquête satisfaction collectivités* => février 2024

Expérimentation « Oui Pub » : indicateurs selon les acteurs en charge de la collecte



Indicateurs suivis et collectés par les Territoires

- Indicateur n°1 : *taux d'apposition de l'autocollant* => Vague 1 : octobre 2022, février 2023, juillet 2023, février 2025 // Vague 2 : mars 2023, juillet 2023, février 2025 / Suivi des IPSA reçus en boîte aux lettres => relevés trimestriels entre septembre 2022 et Juillet 2024
- Indicateur n°3 : *Volume déchets papier* => relevés trimestriels entre septembre 2022 et mars 2025 / *Part des imprimés publicitaires* => relevés annuels / *Coûts SPGD* => relevés annuels
- Indicateurs n°2, 8 et 9 : *Quantité d'IPSA, IPA et messages numériques + satisfaction annonceurs + stratégie de report* => Enquête acteurs économiques en février 2024
- Indicateur n°8 : *Enquête interne satisfaction collectivité* => février 2024
- Indicateur n°7 : *moyens engagés par la collectivité* => février 2024



Indicateurs suivis par l'ADEME

- Indicateur n°1 : *taux d'apposition de l'autocollant* => comptage sur les 14 territoires (méthode unique en vu du rapport final) => Février 2024
- Indicateur n°6 et 8 : *Impact consommateur + satisfaction citoyen* => enquête unique satisfaction citoyens/consommateurs (pour rapport final) => T1 2024
- Indicateurs n°2 : => *Quantité d'IPSA, IPA et messages numériques* => enquête annonceurs nationaux => mars 2023
- Indicateurs n°2, 8 et 9 : => *Quantité d'IPSA, IPA et messages numérique (compléments) + satisfaction annonceurs + stratégie de report* => enquête acteurs économiques nationaux => 1^{er} Trimestre 2024



Indicateurs suivis par IGEDD

- Indicateur n°4 : *impact économique lié au volume d'activité et CA* => relevés trimestriels entre novembre 2022 et juin 2024 avec remontées semestrielles (et suivi post rapport d'évaluation T1 2025)
- Indicateur n°5 : *impact sur l'emploi* => relevés trimestriels entre novembre 2022 et juin 2024 avec remontées semestrielles (et suivi post rapport d'évaluation T1 2025)

1. NOMBRE DE BOITES AUX LETTRES AYANT APPOSE LA MENTION « OUI PUB »

1-1 Indicateur 1-1 : nombre de boîtes aux lettres équipées

Intitulé de l'indicateur	Nombre de boîtes aux lettres équipées
Numéro	1-1
Objectif	Comptabiliser /estimer le nombre de boîtes aux lettres ayant apposé la mention « Oui Pub » durant et à la fin de l'expérimentation
Unité	Nombre d'unités
Période couverte	Nombre a instant T
Fréquence de collecte	Les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales sont en charges de 3 relevés minimum sur 2022 / 2023 (Cf. calendrier prévisionnel) puis un dernier souhaité en février 2025 L'ADEME prendra en charge une campagne de comptage commune aux 14 territoires au premier trimestre 2024.
Méthode de recueil	Relevés par la collectivité ou par un tiers pour le compte de la collectivité La méthode utilisée (comptage complet, échantillonnage) reste au choix de la collectivité en fonction de ses moyens et de ses spécificités territoriales.
Source de la donnée	Collectivités
Collecteur de la donnée	Collectivité / Prestataire de la collectivité ADEME pour le comptage global en février 2024
Echelle de collecte de l'information	Territoire concerné par l'expérimentation
Conditions de fiabilité	Différentes selon la méthode retenue. Assurer la représentativité de la population cible couverte en cas de méthode par échantillonnage
Critères d'évaluation	NA
	NA
	NA
Disponibilité de la donnée	Dès le début de la mise à disposition des autocollants.

Calendrier prévisionnel de collecte et de remontée des données	<p>Les données seront collectées aux périodes indiquées ci-dessous. Pour ce qui concerne les données collectées par les territoires ou leurs prestataires, elles seront ensuite transmises à l'ADEME au plus tard dans le mois suivant la collecte.</p> <p>Pour les 12 territoires de la vague 1 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Collecte des données</th> <th>Remonté des données</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Octobre 2022</td> <td>Novembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Février 2023</td> <td>Mars 2023</td> </tr> <tr> <td>Juillet 2023</td> <td>Aout 2023</td> </tr> <tr> <td>Février 2024 (ADEME)</td> <td>Mars 2024</td> </tr> <tr> <td>Février 2025</td> <td>Mars 2025</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour les 3 territoires de la vague 2 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Collecte des données</th> <th>Remonté des données</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars 2023</td> <td>Avril 2023</td> </tr> <tr> <td>Juillet 2023</td> <td>Aout 2023</td> </tr> <tr> <td>Février 2024 (ADEME)</td> <td>Mars 2024</td> </tr> <tr> <td>Février 2025</td> <td>Mars 2025</td> </tr> </tbody> </table>	Collecte des données	Remonté des données	Octobre 2022	Novembre 2022	Février 2023	Mars 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Février 2024 (ADEME)	Mars 2024	Février 2025	Mars 2025	Collecte des données	Remonté des données	Mars 2023	Avril 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Février 2024 (ADEME)	Mars 2024	Février 2025	Mars 2025
	Collecte des données	Remonté des données																					
	Octobre 2022	Novembre 2022																					
Février 2023	Mars 2023																						
Juillet 2023	Aout 2023																						
Février 2024 (ADEME)	Mars 2024																						
Février 2025	Mars 2025																						
Collecte des données	Remonté des données																						
Mars 2023	Avril 2023																						
Juillet 2023	Aout 2023																						
Février 2024 (ADEME)	Mars 2024																						
Février 2025	Mars 2025																						
Cout de la collecte	<i>Variable selon la méthode utilisée et la taille du territoire mais prise en charge par le CGDD pour forfait de 5000€ HT</i>																						
Freins notables au recueil de la donnée	Coût du recueil de la donnée par un tiers ou temps à passer en cas de comptage par des agents internes																						
Données complémentaires	Nombre de foyers sur le territoire permettant de comptabiliser la part de foyer équipé																						
Commentaires	<p>Il est laissé la possibilité aux collectivités de choisir la méthodologie de comptage la plus adaptée à leur territoire. Des méthodologies différentes pouvant être retenues, il conviendra donc d'être prudent dans la comparaison des résultats par territoires et dans l'agrégation des données au niveau national.</p> <p>La campagne finale de comptage ADEME début 2024 permettra d'obtenir une photographie plus homogène sur l'ensemble des territoires d'expérimentation.</p>																						

1-2 Indicateur 1-2 : suivi des IPSA reçus en boîte aux lettres

Intitulé de l'indicateur	Suivi des IPSA reçus en boîte aux lettres
Numéro	1-2

Objectif	Disposer de plusieurs BAL témoins sur chaque territoire pour suivre tout au long de l'expérimentation les résultats concrets de l'interdiction de distribution des IPSA hors mention « Oui Pub »
Unité	Nombre d'unités Eléments qualitatifs : types d'IPSA, noms des annonceurs
Période couverte	Mensuelle
Fréquence de collecte	Trimestrielle Collecte 1 : T4 2022 – octobre / décembre Collecte 2 : T1 2023 – janvier / mars Collecte 3 : T2 2023 – avril / juin Collecte 4 : T3 2023 – juillet / septembre Collecte 5 : T4 2023 – octobre / décembre Collecte 6 : T1 2024 – janvier / mars
Méthode de recueil	Mise en place de BAL Témoins avec et sans autocollants Oui Pub sur le territoire Modalités pratiques de définition des BAL témoins (nombre, répartition...) au libre choix des collectivités
Source de la donnée	Foyers témoins
Collecteur de la donnée	Collectivités
Echelle de collecte de l'information	Territoire concerné par l'expérimentation
Conditions de fiabilité	
Critères d'évaluation	Critères à confirmer :
	Nombre d'IPSA
	Type d'IPSA : <i>flyers, catalogue, dépliant</i>
	Nom des annonceurs / émetteurs d'IPSA
	Poids des IPSA (facultatif)
Disponibilité de la donnée	Nécessite la mise en place de BAL témoins.
Calendrier prévisionnel de collecte et de remontée des données	Collecte 1 : janvier 2023 Collecte 2 : avril 2023 Collecte 3 : juillet 2023 Collecte 4 : octobre 2023 Collecte 5 : janvier 2024 Collecte 6 : avril 2024

Cout de la collecte	<i>Variable selon la méthode utilisée et la taille du territoire</i>
Freins notables au recueil de la donnée	Identification des foyers / BAL Témoins
Données complémentaires	
Commentaires	Il est laissé la possibilité aux collectivités de choisir les modalités pratiques de définition des BAL témoins (nombre, répartition...)

2. LE VOLUME DE LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION ESTIMEES DES IPSA, IPA ET MESSAGES NUMERIQUES

2-1 Indicateur 2-1 : Quantités d'IPSA produits et distribués

Intitulé de l'indicateur	Quantités d'IPSA produits et distribués
Numéro	2-1
Objectif	Estimer le volume de la production et la diffusion des imprimés publicitaires non adressés distribués à domicile durant l'expérimentation.
Unité	Nombre d'unités
Période couverte	Données collectées par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux : <ul style="list-style-type: none"> • Sur la période allant de Septembre 2022 – janvier 2024 Données collectées par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Période 1 : septembre 2022 – février 2023 • Période 2 : mars 2023 – janvier 2024 • Période 3 (post rapport d'évaluation) : février 2024 – premier trimestre 2025
Fréquence de collecte	1 collecte par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux (T1 2024) 3 collectes par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : mars 2023, février 2024, février 2025
Méthode de recueil	Enquêtes auprès des annonceurs Plateforme de collecte « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Annonces
Collecteur de la donnée	Collectivités ADEME via « Démarche simplifiée »
Echelle de collecte de l'information	Territoires de l'expérimentation National
Conditions de fiabilité	Niveau de couverture des annonceurs locaux et nationaux contactés Taux de réponse
Critères d'évaluation	NA
	NA
	NA

Disponibilité de la donnée	Nécessite un suivi par les annonceurs. Rôle des contacts nationaux pour mettre en place ce suivi dans les enseignes locales.
Calendrier prévisionnel de collecte et de remontée des données	1 collecte par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux : <ul style="list-style-type: none"> • Enquête en février 2024 / remontée des données en avril 2024 3 collectes par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Mars 2023 • 1^{er} Trimestre 2024 • 1^{er} trimestre 2025
Coût de la collecte	Modéré (donnée disponible pour les acteurs)
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité de la donnée
Commentaires	Il est demandé à ce stade de renseigner à la fois le nombre d'IPSA « produits » et « distribués »

2-2 Indicateur 2-2 : Quantités d'IPA produits et distribués

Intitulé de l'indicateur	Quantités d'IPA produits et distribués
Numéro	2-2
Objectif	Estimer le volume de la production et la diffusion des imprimés publicitaires adressés durant l'expérimentation. Evaluer le report éventuel des quantités d'IPSA vers les IPA.
Unité	Nombre d'unités
Période couverte	Données collectées par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux : <ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2022 – janvier 2024 Données collectées par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2022 – février 2023 • Mars 2023 – janvier 2024 • Période 3 (post rapport d'évaluation) : février 2024 – premier trimestre 2025
Fréquence de collecte	1 collecte par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux 3 collectes par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : mars 2023, février 2024, février 2025

Méthode de recueil	Enquêtes auprès des annonceurs Plateforme de collecte « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Annonceurs
Collecteur de la donnée	Collectivités ADEME via « Démarche simplifiée »
Echelle de collecte de l'information	Territoires de l'expérimentation National
Conditions de fiabilité	Niveau de couverture des annonceurs locaux et nationaux contactés Taux de réponse
Critères d'évaluation	NA
	NA
	NA
Disponibilité de la donnée	Nécessite un suivi par les annonceurs. Rôle des contacts nationaux pour mettre en place ce suivi dans les enseignes locales.
Calendrier prévisionnel de remontée des données	1 collecte par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux : <ul style="list-style-type: none"> • Enquête en février 2024 3 collectes par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Mars 2023 • 1^{er} Trimestre 2024 • 1^{er} trimestre 2025
Coût de la collecte	<i>Faible</i>
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité de la donnée
Commentaires	Il est demandé à ce stade de renseigner à la fois le nombre d'IPSA « produits » et « distribués »

2-3 Indicateur 2-3 : Quantités de messages numériques produits et distribués

Intitulé de l'indicateur	Quantités de messages numériques produits et distribués
Numéro	2-3
Objectif	Estimer le volume de la production et la diffusion des messages publicitaires au format numérique durant l'expérimentation.
Unité	Nombre d'unités (<i>A préciser, voir critères</i>)
Période couverte	Données collectées par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux : <ul style="list-style-type: none"> Septembre 2022 – janvier 2024 Données collectées par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux : <ul style="list-style-type: none"> Septembre 2022 – février 2023 Mars 2023 – janvier 2024 Période 3 (post rapport d'évaluation) : février 2024 – premier trimestre 2025
Fréquence de collecte	1 collecte par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux 2 collectes par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux (+ 1 collecte en 2025, post-rapport d'évaluation)
Méthode de recueil	Enquêtes auprès des annonceurs Plateforme de collecte « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Annonceurs
Collecteur de la donnée	Collectivités ADEME via « Démarche simplifiée »
Echelle de collecte de l'information	Territoires de l'expérimentation National
Conditions de fiabilité	
Critères d'évaluation	<i>CRITERES A CONFIRMER : Nombre de courriels</i>
	<i>Nombre de SMS</i>
	Nombre « d'impressions » : nombre d'apparition à l'écran des catalogues / tract numérique
	Nombre de consultation (Clic) des catalogues / tract numérique
	Nombre d'OPT'IN : inscriptions pour recevoir tract numérique
Disponibilité de la donnée	Nécessite un suivi par les annonceurs. Rôle des contacts nationaux pour mettre en place ce suivi dans les enseignes locales.

Calendrier prévisionnel de remontée des données	<p>1 collecte par les collectivités auprès des acteurs économiques locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête en février 2024 <p>2 collectes par l'ADEME auprès des acteurs économiques nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mars 2023 • 1^{er} Trimestre 2024 • 1er trimestre 2025
Cout de la collecte	<i>Faible</i>
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité de la donnée
Commentaires	Tous les messages numériques produits sont considérés distribués.

3 L'IMPACT SUR LE TONNAGE DE DECHETS PAPIER TRAITES PAR LA COLLECTIVITE

3-1 Indicateur 3-1 : Tonnages de déchets papier collectés sur le territoire

Intitulé de l'indicateur	Tonnages de déchets papier collectés sur le territoire
Numéro	3-1
Objectif	Observer l'impact de l'expérimentation sur la quantité de déchets papier collectés sur le territoire
Unité	Tonne
Période couverte	<p>Trimestres</p> <p>Collecte 1 : T4 2022 – octobre / décembre Collecte 2 : T1 2023 – janvier / mars Collecte 3 : T2 2023 – avril / juin Collecte 4 : T3 2023 – juillet / septembre Collecte 5 : T4 2023 – octobre / décembre Collecte 6 : T1 2024 – janvier / mars</p> <p><i>Post-rapport d'évaluation :</i> Collecte 7 : T2 2024 – avril / juin Collecte 8 : T3 2024 – juillet / septembre Collecte 9 : T4 2024 – octobre / décembre Collecte 10 : T1 2025 - janvier / mars</p>
Fréquence de collecte	Trimestrielle
Méthode de recueil	Pesée réelle Par défaut, estimations si pas de données réelles disponibles
Source de la donnée	Collectivité, syndicat de collecte et traitement
Collecteur de la donnée	Collectivité
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	
Disponibilité de la donnée	Bonne disponibilité pour les territoires d'expérimentation similaire au territoire de collecte des déchets
Critères d'évaluation	Tonnage de déchet papiers issus de la collecte sélective
	Tonnage de déchet papiers issus des ordures ménagères

Calendrier prévisionnel de collecte et de remontée des données	Collecte 1 : janvier 2023 Collecte 2 : avril 2023 Collecte 3 : juillet 2023 Collecte 4 : octobre 2023 Collecte 5 : janvier 2024 Collecte 6 : avril 2024 Collecte 7 : juillet 2024 Collecte 8 : octobre 2024 Collecte 9 : janvier 2025 Collecte 10 : avril 2025
Cout de la collecte	–
Freins notables au recueil de la donnée	Difficultés éventuelles pour les territoires d'expérimentation qui diffèrent du territoire de l'EPCI.
Données complémentaires	Tonnage des déchets papier dans les OMR
Commentaires	Risque d'hétérogénéité dans les données disponibles des 14 territoires.

3-2 Indicateur 3-2 : Part des Imprimés publicitaires dans les déchets papiers du territoire

Intitulé de l'indicateur	Part des imprimés publicitaires dans les déchets papiers du territoire
Numéro	3-2
Objectif	Observer l'évolution de la quantité de déchets IPSA dans les déchets papiers collectés par le territoire
Unité	%
Période couverte	Variable selon les méthodologies de caractérisation
Fréquence de collecte	Annuelle (a minima)
Méthode de recueil	Campagne de caractérisation
Source de la donnée	Collectivité, syndicat de collecte et traitement
Collecteur de la donnée	Collectivité

Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Nombre de collectes Période pour les campagnes de caractérisation : attention aux fortes variabilités selon les modes de collecte du territoire
Critères d'évaluation	Part des Imprimés publicitaires dans la collecte Sélective Part des imprimés publicitaires dans les OMR
Disponibilité de la donnée	Donnée a priori souvent disponible sur le flux de déchets en collecte sélective papier mais pas toujours sur les OMR
Calendrier prévisionnel de remontée des données	Variable selon les territoires Pour la donnée 2024 : elle devra être fournie avant juin
Coût de la collecte	Modéré à fort selon les opérations de caractérisation déjà en place dans les territoires
Freins notables au recueil de la donnée	Difficultés éventuelles pour les territoires d'expérimentation qui diffèrent du territoire de l'EPCI.
Données complémentaires	Part des imprimés publicitaires dans les OMR Poids des imprimés publicitaires
Commentaires	La disponibilité et le niveau de finesse des données étant très hétérogènes selon les territoires, les comparaisons de résultat seront à faire avec précautions.

3-3 Indicateur 3-3 : Recette et coûts SPGD collecte et traitement

Intitulé de l'indicateur	Recette et coûts SPGD collecte et traitement
Numéro	3-3
Objectif	Observer l'impact de l'expérimentation sur les recettes et les coûts SPGD collecte et traitement du territoire
Unité	Euros
Période couverte	Année civile

Fréquence de collecte	Annuelle
Méthode de recueil	Données saisies dans Matrice des coûts ADEME
Source de la donnée	Collectivité, syndicat de collecte et traitement
Collecteur de la donnée	Collectivité
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Régularité de la saisie dans la matrice des coûts
Critères d'évaluation	A PRECISER : Recette
	Dépenses
Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de remontée des données	Collecte 1 : juin 2023 Collecte 2 : juin 2024 Collecte 3 : juin 2025
Cout de la collecte	NA
Freins notables au recueil de la donnée	Difficultés éventuelles pour les territoires d'expérimentation qui diffèrent du territoire de l'EPCI. Faible nombre de données disponibles dans le calendrier du rapport d'évaluation
Commentaires	

4 L'IMPACT ECONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES CONCERNEES

4-1 Indicateur 4-1 : Impact économique direct de l'expérimentation (volume d'activité)

Intitulé de l'indicateur	Impact économique direct de l'expérimentation (volume d'activité)
Numéro	4-1
Objectif	Evaluer l'impact économique de l'expérimentation sur les entreprises concernées (annonceurs des publicités, concepteurs, imprimeurs, recycleurs et distributeurs des imprimés)
Unité	Volume d'activité (à choisir pour chaque secteur d'activité, en lien avec les fédérations professionnelles) <i>Exemple : volume papier pour un imprimeur ; nombre de contrats clients pour une agence de communication</i>
Période couverte	Sur l'ensemble de l'expérimentation
Fréquence de collecte	Semestrielle (mais en réalité le module de recueil des données est disponible en « continu » sur démarche Simplifiée)
Méthode de recueil	Enquête via la plateforme « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Acteur de la distribution des imprimés publicitaire, Annonceurs (acteurs économiques diffusant des imprimés publicitaires pour la promotion de son activité : enseignes, commerçants, artisans ...), Imprimeurs, Agences de communication/Publicité, Recycleurs de déchets
Collecteur de la donnée	IGEDD CGDD
Echelle de collecte de l'information	Nationale et locale
Conditions de fiabilité	
Critères d'évaluation	Niveau d'activité (donnée numérique)
	Revenus (en commentaires éventuels lors du recueil périodique des données)
	Dépenses (en commentaires éventuels lors du recueil périodique des données)
	Répercussions sur l'activité (en commentaires éventuels lors du recueil périodique des données)
Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de collecte et de remontée des données	<p>La transmission des informations peut se faire au fil de l'eau par les acteurs interrogés, sur la plateforme dédiée. Les dates indiquées ci-après sont donc les dates de départ à partir desquelles les acteurs pourront saisir leurs informations et correspondront aux dates de communication/relance vers les acteurs cibles.</p> <p>Transmission semestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2022 : données historiques années + 3 premiers trimestres de 2022

	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2023 • Décembre 2023 • Juin 2024 • T1 2025 (post évaluation)
Cout de la collecte	
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité
Commentaires	Les données propres à chaque entreprise ne seront visibles que par les répondants pour les éléments les concernant, et par le IGEDD et l'ADEME pour l'ensemble des données.

4-2 Indicateur 4-2 : Chiffre d'affaires des acteurs

Intitulé de l'indicateur	Chiffre d'affaires des acteurs
Numéro	4-2
Objectif	Evaluer l'impact de l'expérimentation sur le chiffre d'affaires des entreprises concernées (annonceurs des publicités, concepteurs, imprimeurs et distributeurs des imprimés)
Unité	Euros
Période couverte	Trimestre / année civile
Fréquence de collecte	Semestrielle (mais en réalité le module de recueil des données est disponible en « continu » sur démarche Simplifiée)
Méthode de recueil	Enquête via la plateforme « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Acteur de la distribution des imprimés publicitaire, Annonceurs (acteurs économiques diffusant des imprimés publicitaires pour la promotion de son activité : enseignes, commerçants, artisans ...), Imprimeurs, Agences de communication/Publicité, Recycleurs de déchets
Collecteur de la donnée	IGEDD CGDD
Echelle de collecte de l'information	Nationale et locale
Conditions de fiabilité	Enquête via la plateforme « Démarche simplifiée »
Critères d'évaluation	NA
	NA
	NA
Disponibilité de la donnée	Donnée disponible dans les entreprises

Calendrier prévisionnel de remontée des données	<p>La transmission des informations peut se faire au fil de l'eau par les acteurs interrogés, sur la plateforme dédiée. Les dates indiquées ci-après sont donc les dates de départ à partir desquelles les acteurs pourront saisir leurs informations et correspondront aux dates de communication/relance vers les acteurs cibles.</p> <p>Transmission semestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2022 : données historique années + 3 premiers trimestres de 2022 • Juillet 2023 • janvier 2024 • Juin 2024 • T1 2025 (post évaluation)
Cout de la collecte	–
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité
Commentaires	Les données propres à chaque entreprise ne seront visibles que par les répondants pour les éléments les concernant, et par le IGEDD et l'ADEME pour l'ensemble des données.

5 L'IMPACT SUR L'EMPLOI DANS LES SECTEURS CONCERNES

5-1 Indicateur 5-1 : Nombre d'employés des entreprises sur le territoire : en nb de personnes physiques rémunérées

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'employés des entreprises sur le territoire en personnes physiques
Numéro	5-1
Objectif	Evaluer l'impact de l'expérimentation sur le nombre d'employés des entreprises des secteurs concernés (annonceurs des publicités, concepteurs, recycleurs, imprimeurs et distributeurs des imprimés)
Unité	Nombre de personnes physiques rémunérées
Période couverte	Trimestre / année civile
Fréquence de collecte	Semestrielle (mais en réalité le module de recueil des données est disponible en « continu » sur démarche Simplifiée)
Méthode de recueil	Enquête via la plateforme « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Acteur de la distribution des imprimés publicitaire, Annonceurs (acteurs économiques diffusant des imprimés publicitaires pour la promotion de son activité : enseignes, commerçants, artisans ...), Imprimeurs, Agences de communication/Publicité, Recycleurs de déchets
Collecteur de la donnée	IGEDD CGDD
Echelle de collecte de l'information	National et local
Conditions de fiabilité	
Critères d'évaluation	
Disponibilité de la donnée	Donnée disponible dans les entreprises
Calendrier prévisionnel de remontée des données	<p>La transmission des informations peut se faire au fil de l'eau par les acteurs interrogés, sur la plateforme dédiée. Les dates indiquées ci-après sont donc les dates de départ à partir desquelles les acteurs pourront saisir leurs informations et correspondront aux dates de communication/relance vers les acteurs cibles.</p> <p>Transmission semestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2022 : données historique années + 3 premiers trimestres de 2022 • Juillet 2023 • Janvier 2024

	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2024 • T1 2025 (post évaluation)
Cout de la collecte	–
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité
Commentaires	Les données propres à chaque entreprise ne seront visibles que par les répondants pour les éléments les concernant, et par le IGEDD et l'ADEME pour l'ensemble des données.

5-2 Indicateur 5-2 : Nombre d'employés de ces entreprises sur le territoire : en effectif rémunéré équivalent temps plein

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'employés des entreprises sur le territoire en ETP
Numéro	5-2
Objectif	Evaluer l'impact de l'expérimentation sur le nombre d'employés des entreprises des secteurs concernés (annonceurs des publicités, concepteurs, imprimeurs, recycleurs et distributeurs des imprimés)
Unité	Effectif rémunéré en équivalent temps plein
Période couverte	Trimestre / année civile
Fréquence de collecte	Semestrielle (mais en réalité le module de recueil des données est disponible en « continu » sur démarche Simplifiée)
Méthode de recueil	Enquête via la plateforme « Démarche simplifiée »
Source de la donnée	Acteur de la distribution des imprimés publicitaire, Annonceurs (acteurs économiques diffusant des imprimés publicitaires pour la promotion de son activité : enseignes, commerçants, artisans ...), Imprimeurs, Agences de communication/Publicité, Recycleurs de déchets
Collecteur de la donnée	A préciser
Echelle de collecte de l'information	Nationale et locale
Conditions de fiabilité	
Critères d'évaluation	

Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de remontée des données	<p>La transmission des informations peut se faire au fil de l'eau par les acteurs interrogés, sur la plateforme dédiée. Les dates indiquées ci-après sont donc les dates de départ à partir desquelles les acteurs pourront saisir leurs informations et correspondront aux dates de communication/relance vers les acteurs cibles.</p> <p>Transmission semestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2022 : données historique années + 3 premiers trimestres de 2022 • Juillet 2023 • Janvier 2024 • Juin 2024 • T1 2025 (post évaluation)
Cout de la collecte	
Freins notables au recueil de la donnée	Confidentialité
Commentaires	Les données propres à chaque entreprise ne seront visibles que par les répondants pour les éléments les concernant, et par le IGEDD et l'ADEME pour l'ensemble des données.

6. L'IMPACT SUR LES CONSOMMATEURS

6-1 Indicateur 6-1 : Conséquence sur l'acte d'achat

Intitulé de l'indicateur	Conséquences sur l'acte d'achat
Numéro	6-1
Objectif	Evaluer l'impact de l'expérimentation sur le consommateur.
Unité	Evaluation qualitative
Période couverte	Septembre 2022 à décembre 2023
Fréquence de collecte	Unique au cours de l'expérimentation
Méthode de recueil	Enquête unique ADEME auprès d'un échantillon représentatif des habitants du territoire
Source de la donnée	Habitants / Consommateurs
Collecteur de la donnée	ADEME
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Echantillon représentatif
Critères d'évaluation	A définir dans le cadre de l'élaboration de l'enquête
Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de remontée des données	1 ^{er} trimestre 2024
Coût de la collecte	Coût de réalisation de l'enquête
Freins notables au recueil de la donnée	Coût de réalisation de l'enquête

Commentaires

-

7. LES MOYENS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE POUR LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION : MONTANT FINANCIER SUR LA PERIODE, MOYENS HUMAINS MOBILISES

7-1 Indicateur 7-1 : Montant financier dédié

Intitulé de l'indicateur	Montant financier dédié
Numéro	7-1
Objectif	Observer l'évolution des moyens financiers engagés par la collectivité pour la mise en place de l'expérimentation.
Unité	Euros
Période couverte	Durée totale de l'expérimentation : mai 2022 / mai 2024 (+ extrapolation pour les mois restants après la remise du rapport)
Fréquence de collecte	Unique
Méthode de recueil	Compilation d'information durant l'expérimentation
Source de la donnée	Collectivité
Collecteur de la donnée	Collectivité
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Exhaustivité des dépenses comptabilisées Homogénéité des postes pris en comptes par les collectivités
Critères d'évaluation	Dépenses interne (ETP, frais de déplacement, communication...) et externe (sous-traitance)
	Aides ADEME
Calendrier prévisionnel de remontée des données	Avril 2024
Disponibilité de la donnée	

Cout de la collecte	-
Freins notables au recueil de la donnée	
Commentaires	

7-2 Indicateur 7-2 : Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) dédié

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) dédié
Numéro	7-2
Objectif	Observer l'évolution des moyens humains engagés par la collectivité pour la mise en place de l'expérimentation
Unité	Nombre
Période couverte	Durée totale de l'expérimentation : mai 2022 / mai 2024 (+ extrapolation pour les mois restants après la remise du rapport)
Fréquence de collecte	Unique
Méthode de recueil	
Source de la donnée	Collectivité
Collecteur de la donnée	Collectivité
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	
Critères d'évaluation	Préciser le type de postes concernés (stagiaire, chargé de mission, direction...)
Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de remontée des données	Avril 2024

Cout de la collecte	–
Freins notables au recueil de la donnée	
Commentaires	

8. LES INDICATEURS DE SATISFACTION ET D'ADHESION DES HABITANTS, DE LA COLLECTIVITE ET DES ANNONCEURS A L'EXPERIMENTATION

8-1 Indicateur 8-1 : Niveau de satisfaction des habitants

Intitulé de l'indicateur	Niveau de satisfaction des habitants
Numéro	8-1
Objectif	Evaluer la satisfaction et l'adhésion des habitants à l'expérimentation
Unité	Evaluation qualitative
Période couverte	Septembre 2022 à décembre 2023
Fréquence de collecte	Unique au cours de l'expérimentation
Méthode de recueil	Enquête unique ADEME auprès d'un échantillon représentatif d'habitants du territoire
Source de la donnée	Habitants
Collecteur de la donnée	ADEME / prestataire
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Réaliser l'enquête sur un échantillon représentatif permettant d'interroger et différencier les utilisateurs du « Oui Pub » et non utilisateurs Taux de réponse suffisant Questionnaire commun à toutes les collectivités
Critères d'évaluation	Critères à confirmer dans le cadre de l'élaboration de l'enquête :
	Qualité de l'information / communication
	Intérêt de la démarche
	Efficacité de la mise en œuvre (facilité d'obtention du Oui Pub, respect de l'autocollant, appréciation des changements de volumes d'IPSA reçus, etc.)
	Compréhension du dispositif
Disponibilité de la donnée	

Calendrier prévisionnel de remontée des données	T1 ou T2 2024
Coût de la collecte	Coûts de réalisation de l'enquête
Freins notables au recueil de la donnée	–
Commentaires	<p>Afin de faciliter le travail des collectivités et assurer l'homogénéité de la méthodologie, il est proposé de réaliser un étude globale pilotée par l'ADEME.</p> <p>Il est toutefois envisagé de laisser la possibilité aux collectivités d'ajouter des questions spécifiques propres à leur territoire qu'elles souhaiteront poser à leurs administrés (sous couvert de faisabilité et de dimensionnement).</p> <p>Cet indicateur concerne l'ensemble des administrés des territoires de l'expérimentation, aussi bien ceux ayant apposé un autocollant « Oui Pub » sur leur boîte aux lettres que les autres. L'enquête doit permettre d'évaluer l'expérimentation sur différents critères (cf. critères d'évaluation) et de définir par l'analyse des paramètres socio le profil type des foyers avec « Oui Pub ».</p>

8-2 Indicateur 8-2 : Niveau de satisfaction du personnel et élus des collectivités

Intitulé de l'indicateur	Niveau de satisfaction du personnel et élus des collectivités
Numéro	8-2
Objectif	Evaluer la satisfaction et l'adhésion de la collectivité à l'expérimentation
Unité	Evaluation qualitative
Période couverte	Septembre 2022 à décembre 2023
Fréquence de collecte	<p>Les collectivités seront en charge d'une enquête au cours de l'expérimentation, à destination des élus, des différents services concernés et des collectivités infra</p> <p>L'ADEME adressera une enquête unique complémentaire au chef de projet collectivités en charge du pilotage de l'expérimentation dans les territoires</p>
Méthode de recueil	Enquête
Source de la donnée	Collectivité
Collecteur de la donnée	Collectivités (élus et services concernés) ADEME (chef de projet des territoires)

Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Taux de réponse exhaustif Questionnaire commun à toutes les collectivités
	Critères à confirmer dans le cadre de l'élaboration de l'enquête :
Critères d'évaluation	Qualité de l'information / communication
	Intérêt de la démarche
	Efficacité de la mise en œuvre (mise à disposition des outils par l'ADEME, relation avec l'ADEME et le CGDD, impact sur la stratégie interne, etc.)
Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de remontée des données	T1 ou T2 2024
Cout de la collecte	Coûts de réalisation de l'enquête collectivité, si réalisée par un prestataire externe
Freins notables au recueil de la donnée	
Commentaires	

8-3 Indicateur 8-3 : Niveau de satisfaction des annonceurs

Intitulé de l'indicateur	Niveau de satisfaction des annonceurs
Numéro	8-3
Objectif	Evaluer la satisfaction et l'adhésion des annonceurs (commerces de grande distribution et commerces de proximité) à l'expérimentation
Unité	Evaluation qualitative
Période couverte	Septembre 2022 à décembre 2023
Fréquence de collecte	Une enquête unique des collectivités vers les annonceurs de leur territoire

	Une enquête unique de l'ADEME vers les acteurs économiques nationaux (couplée à la seconde enquête concernant les données quantitatives IPSA / IPA / numérique : indicateur 2)
Méthode de recueil	Enquête auprès des annonceurs impliqués dans l'expérimentation Enquête via outil « Démarche simplifiée » / à confirmer
Source de la donnée	Annonceurs
Collecteur de la donnée	Collectivité ADEME
Echelle de collecte de l'information	Territoire
Conditions de fiabilité	Taux de réponse suffisant Questionnaire commun à tous les annonceurs
Critères d'évaluation	Critères à confirmer dans le cadre de l'élaboration de l'enquête :
	Qualité de l'information / communication
	Intérêt de la démarche
	Efficacité de la mise en œuvre (facilité d'obtention du « Oui Pub », respect de l'autocollant, etc.)
Disponibilité de la donnée	
Calendrier prévisionnel de remontée des données	T1 ou T2 2024
Coût de la collecte	Coûts de réalisation de l'enquête
Freins notables au recueil de la donnée	Fichier exhaustif des annonceurs des territoires
Commentaires	Autres informations

9 LES INDICATEURS PERMETTANT D'ÉVALUER LE REPORT ÉVENTUEL DES ANNONCEURS VERS D'AUTRES STRATÉGIES ET SUPPORTS PUBLICITAIRES

9-1 Indicateur 9-1 : Niveau du report éventuel des annonceurs vers d'autres stratégies et supports publicitaires

Intitulé de l'indicateur	Niveau du report éventuel des annonceurs vers d'autres stratégies et supports publicitaires
Numéro	9-1
Objectif	Evaluer le report éventuel des annonceurs vers d'autres stratégies et supports publicitaires
Unité	Evaluation qualitative
Période couverte	Septembre 2022 à décembre 2023
Fréquence de collecte	Unique au cours de l'expérimentation
Méthode de recueil	Enquête auprès de l'ensemble des annonceurs impliqués dans l'expérimentation
Source de la donnée	Annonceurs
Collecteur de la donnée	Territoires (acteurs économiques locaux) ADEME (acteurs économiques nationaux)
Echelle de collecte de l'information	Territoires National
Conditions de fiabilité	Taux de réponse suffisant Questionnaire commun à tous les acteurs du territoire
Critères d'évaluation	Critères à confirmer dans le cadre de l'élaboration de l'enquête :
	Modification de la stratégie de communication
	Autres supports publicitaires utilisés
	Facilité/capacité de transfert, difficultés rencontrées
Disponibilité de la donnée	

Calendrier prévisionnel de remontée des données	T1 ou T2 2024
Coût de la collecte	Coût de réalisation de l'enquête
Freins notables au recueil de la donnée	
Commentaires	

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



EXPERIMENTATION « OUI A LA PUBLICITE »

Méthodologie et fiches descriptives des indicateurs d'évaluation

Ce document vise à préciser les modalités d'évaluation de l'expérimentation en vue de la rédaction du rapport d'évaluation final prévu pour fin octobre 2024.

